



D5 : RIXE SUR COURS DE PROMENADE SOUS FOND DE REGLEMENT DE COMPTE ?

Et de surpopulation carcérale...

La section locale Force Ouvrière Justice alerte une nouvelle fois l'administration pénitentiaire et le ministère de la Justice.

Les faits survenus, ce mardi 27 janvier 2025 sur la cour de promenade du bâtiment D5, impliquant plusieurs détenus dans une rixe n'est pas un fait isolé sur notre établissement pénitentiaire. La gestion de cet incident majeur a mobilisé beaucoup de ressources humaines dans un contexte de manque d'effectif criant.

Le Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis atteint un niveau de surpopulation carcérale infernale avec plus de 179% de taux d'occupation.

Le bâtiment D5 ne fait pas l'exception de ce constat alarmant avec près de **860 détenus pour 450 places théoriques soit 191 % de surpopulation carcérale**. La multiplication des « triplettes » en dit long sur l'enlisement de ce cancer carcéral qui ronge les conditions de travail, de vie, de détention et de sécurité.

Les répartitions entre condamnés, prévenus et en « attente » de jugement en appel ne sont plus respectés sur le CP de Fleury-Mérogis.

Quid des responsabilités lors des affectations dérogatoires et notamment en cas d'incident en cellule ?

Force Ouvrière Justice dresse un état des lieux inédits et accablants, mettant en danger les personnels qui exercent au sein de notre établissement ainsi que les personnes détenues confiées par décision de justice.

Les communiqués sur cette thématique ne sauraient s'entasser, et ne pas avoir un écho et une réponse à la hauteur de cet eczéma moral qui pollue nos détentions et menace la sécurité de notre établissement pénitentiaire

Cette surpopulation carcérale endémique engendre mécaniquement :

- Surcharge de travail pour les personnels (absentéisme, agressions, conflits entre collègues, difficultés d'affectations, etc..)
- Violences sur cours de promenade sous fond de règlement de compte.
- Une augmentation des tensions, problèmes de cohabitation, de continuité des soins etc...

Une menace supplémentaire avec le survol des drones, ce qui provoque :

- Des livraisons de produits illicites (téléphones, stupéfiants et objets dangereux)
- Une atteinte grave à la sécurité de l'établissement et des agents.
- Des personnels contraints de travailler sans dispositifs anti-drones efficaces.

Les personnels tous corps et grades confondus ne peuvent plus travailler dans ces conditions exécrables marquées par une insécurité grandissante, des tripales qui craquent et un déficit chronique de personnels.

Force Ouvrière Justice refuse que Fleury-Mérogis devienne une zone de non-droit.

Force Ouvrière Justice exige immédiatement :

- La baisse effective de la surpopulation carcérale
- Le renforcement des effectifs en détention
- La mise en place de moyens anti-drones efficaces
- Des consignes claires et des moyens matériels adaptés
- La protection réelle des personnels

Force Ouvrière Justice restera mobilisée pour préserver l'intégrité physique des personnels !

Notre organisation professionnelle continuera de défendre les droits, la sécurité et la dignité des personnels de Fleury-Mérogis.

Adresse du Bureau local : Espace Base Vie
7 avenue des Peupliers 91700 Fleury-Mérogis
Mails : fo.ma-fleury@justice.fr

Tél Externe : 0169723240/41
Tél Interne : 56314 / 56315- Fax : 01 60 15 56 15

 [FO Justice Fleury-Mérogis](https://www.facebook.com/FOJusticeFleury-Mérogis)

SLP FO Justice Fleury-Mérogis
Le 28 janvier 2026

